

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.





LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 23 JUILLET, 1917.

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

Depuis le commencement de la semaine, la chambre siège deux fois par jour, le matin à 10 heures pour la considération des mesures d'une nature privée, et l'après-midi à 4 heures pour la discussion des affaires d'intérêt général.

Le bill pour venir au secours des incendiés de Québec a donné lieu mardi à un débat orageux en comité général. Le ministre reçut de l'opposition de justes et cuisants reproches pour la manière honteuse dont il a traité les malheureuses victimes des incendies de Québec.

Durant le cours des débats de mercredi sur cette même question, M. Chauveau venge dans un éloquent discours la conduite du comité de secours de Québec si injustement et si lâchement attaqué dans le temps par quelque journal de Montréal et durant la discussion d'avant hier par quelques membres du Haut-Canada.

La division de la chambre sur l'élection de Simcoe a couronné mercredi soir toutes les turpitudes de la majorité servile qui tient au pouvoir le ministère le plus malhonnête et le plus incapable qui ait jamais présidé aux destinées du Canada.

Le vieux duc, qui n'en était pas à la première mission de ce genre, se rendit auprès de S. M., qu'il laissa très-éffrayée de l'idée qu'un mari aussi tendrement cheri que cruellement tyrannique pouvait lui échapper.

Pour... MM. Bagley, Baulton, Brooks, Cameron, (Cornwall) Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, Duggan, Ernatinger, Foster, Gowen, Hale, Jessup, Lyon, Macdonald, (Kingston) Myers, Moffatt, Munro, Papineau, Petrie, Prince, Seymour, Sherwood, (Brockville) Sherwood, (Toronto), Smith (Frontenac), Stewart, (Bytown) Stewart, (Prescott) Viger, Webster, Williams, Wilson.—34.

Contre... MM. Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bouthillier, Cameron (Lanark), Cuddeh, Chauveau, Gager, Desautels, DeWitt, Dickson, Franchère, Guillet, Jobin, Lacoste, La Fontaine, Lantier, Laurin, Lemieux, Leslie, Macdonell, (Storran), Merritt, Méthot, Morin, Nelson, Powell, Pize, Rousseau, Smith (Wentworth), Thompson, Watts.—32.

Comment se peut-il, aurait dit le puritain, que Votre Majesté, connaissant les emportements de la princesse et la réputation de son cousin, ait consenti à leur mariage ?

Marie Christine aurait répondu sèchement que, si sa fille Isabelle n'avait pas donné sa main à don Francisco, l'infante Luisa-Fernanda n'aurait jamais épousé le duc de Montpensier, et que d'ailleurs ce n'était pas à la maison d'Orléans de se désoler si la reine d'Espagne ne faisait point d'enfant.

Tandis que ces questions de progéniture s'agitent à la Malmaison, quo fait M. le duc de Montpensier ? Ce jeune prince, qui aime passionnément la chasse, apprend à donner du cor, ce qui n'est pas sans inconvénient pour les habitants de Vincennes, attendu que les officiers qui entourent S. A. R., se croyant obligés de l'imiter, les échos de bois retentissent le jour et la nuit du bruit d'un instrument que tous les indigènes de la banlieue n'apprécient pas de la même manière.

On suppose cependant que M. le duc de Montpensier ne se livre avec tant d'ardeur à cet exercice chevaleresque et musical, que pour détourner l'attention des Anglais de ses projets sur l'Espagne. A cette condition, je m'y résigne ; mais, s'il en était autrement, il me serait plus agréable de vivre dans l'un des cimetières de Paris que dans la commune de Vincennes.

A propos de cimetières, j'aime à me recueillir de temps en temps dans ces champs du repos, à m'essayer, comme disait le chevalier de Canoles ; et j'ai toujours regretté de ne pas être né au Canada, à la Floride, ou sur les bords de l'Orénoque, où les jeunes femmes arrosent de leur lait la tombe de leurs nouveaux-nés, où les veuves se dépouillent de leur chevelure pour en parer les luttes sous lesquelles reposent leurs maris, et où les enfants conservent religieusement les squelettes de leurs pères, qu'ils ornent de plumes, de bracelets et de colliers.

C'est ce sentiment qui me porte à accompagner les dépouilles de tous ceux que j'ai connus et qui arrivent avant moi au bout de la vie. Jeudi dernier, après être entré, à la suite du cortège de M. ..., dans le cimetière de Montmartre, et avoir dit un dernier adieu à mon vieux ami, je me mis à vaguer une fois encore dans cet enclos, le plus pittoresque, selon moi, des environs de Paris.

Je cherchais à découvrir sur ces tables mortuaires quelques noms dont mon cœur gardât le souvenir, lorsqu'un mausolée, bâti sur une éminence, à gauche en entrant, frappa mes regards. Je gravis cette petite hauteur par un escalier de terre, couvert de mousserons, du ronce et de fleurs sauvages, et je me trouvai en face du tombeau de la première femme du M. le duc Decazes.

Un ange de bonté et de vertu, objet éternel de douleur et de regrets, ici repose la plus tendre et la plus chérie des épouses enlevée à 16 ans à l'époux inconsolable dont elle était l'idole, après moins de six mois d'une union et d'un bonheur dont le souvenir est encore pour lui le seul lien et tout le bonheur de la vie.

Sur la colonne de droite, on lit : Ici sont déposés les restes précieux d'Elisabeth-Fortunée MUR-AIRE épouse d'Élie DEC AZES, née à Draguignan le 20 avril 1790 décédée à Paris, le 25 janvier 1806, dans les bras d'un père, d'une mère, d'une sœur, et d'un époux en pleurs, dont elle était la délice et la félicité.

Assurément, il est impossible d'exprimer, en style lapidaire, de plus touchants regrets sur la tombe d'une jeune femme à peine sortie de l'enfance, sur qui la nature avait épuisé tous ses dons, et à qui elle devait encore une longue suite d'années. Les grandes pensées naissent toujours des grandes douleurs, et je ne doute pas que, pour éterniser la sienne, M. le duc Decazes ne se détermine, un de ces jours à acheter à la ville du Paris le terrain que les restes d'une épouse si tendrement et si justement pleurée occupent depuis quarante-et-un ans.

Cette fête a, dit-on, aussi pour objet de répondre dignement à la lésinerie du cabinet espagnol, qui, sous prétexte de je ne sais quelles réclamations des cortès, vient d'interrompre le paiement d'une pension de deux millions de riaux dont M. le duc de Montpensier jouissait, depuis son mariage, à titre d'infant d'Espagne. Comme beaucoup d'Anglais figureront nécessairement aux fêtes de Vincennes, on n'est sans doute pas fâché de leur prouver qu'on peut se passer des misérables ecus dont l'insistance de M. Bulwer vient de déjouer le mari de Luisa-Fernanda.

A propos d'Anglais, et par voie de représailles, on s'amuse beaucoup à Neuilly d'une querelle de ménage entre le prince Albert et sa Majesté Britannique. Invité à une fête, l'époux de la reine reçut la permission de s'y rendre, avec injonction, toutefois, de réintégrer à minuit le domicile conjugal ; mais ayant, comme Cendrillon passé l'heure fatale, le prince trouve fermées à son retour, les portes de l'appartement qu'il habite avec son auguste moitié. Il appelle : pas de réponse. Il supplie : même silence.

Enfin, il s'impatiente, et remontant en voiture, se rend au château de Claremont, où il se couche et dort du sommeil du juste. Mais, à son réveil, il fait appeler le duc de Wellington et lui dit : — M. lord, je prie votre Grâce d'aller voir la reine de ma part, et de lui signifier que je goûte peu ses plaisanteries. Elle est reine, je le suis, et je ne suis, en public, que le premier de ses sujets ; mais je prétends être roi dans ma chambre à coucher ; si cela lui déplaît, je pars pour le continent.

Le vieux duc, qui n'en était pas à la première mission de ce genre, se rendit auprès de S. M., qu'il laissa très-éffrayée de l'idée qu'un mari aussi tendrement cheri que cruellement tyrannique pouvait lui échapper.

Depuis ce moment, le château de Neuilly, où l'on parle anglais comme à Windsor, et qui donne à tout un val leur valeur monétaire, prétend que les fonctions du prince Albert lui rapportent ; half crown in the day, a sovereign at night. Une demi-couronne le jour, un souverain la nuit.

Avant de finir laissez-moi vous donner quelques détails intimes sur l'intérieur de notre premier ministre, que j'emprunte à une chronique de Paris et qui probablement seront lus avec intérêt par vos lecteurs. La famille de M. Guizot, peut-être la plus patricienne de Paris, se compose de cinq personnes : le ministre, sa mère, digne et respectable femme, âgée de quatre-vingt-deux ans ; mademoiselle Henriette Guizot, qui en a dix-huit et qui est jolie, quoiqu'elle ressemble beaucoup à son père ; mademoiselle Pauline, jeune fille de quatorze ans d'une beauté moins remarquable que celle de sa sœur, et M. Guillaume Guizot, tout jeune enfant qu'on dit doué d'une intelligence précocée.

Madame Guizot, pour laquelle son fils professe un véritable culte, qu'il va embrasser chaque fois qu'il rentre ou qu'il sort, et qu'il entoure d'une telle sollicitude, que, pendant les discussions orageuses, il lui écrit plusieurs fois de la chambre, pour la tenir au courant de ce qui s'y passe ; madame Guizot fut, depuis la mort de madame de Maulan, belle-sœur du ministre, les honneurs de la maison de son fils, aidée par l'aïnée de ses petites-filles, qui la seconde avec une amabilité sévère mais parfaite. Ces dames ne vont jamais ni dans le monde, ni au bal, ni au spectacle, ni au concert ; elles n'ont jamais pu aux réceptions des Tuileries ; elles ne font jamais de musique, et, excepté les soirées du vendredi, auxquelles madame Guizot et mademoiselle Henriette assistent régulièrement, elles consacrent tout leur temps à des lectures d'instruction ou à des exercices de piété. Or, supposez que quelque anxiété profonde se joigne à cette gravité évangéliste, et vous aurez une idée de l'agrément qu'elle présente dans les circonstances solennelles.

NICOLAS.

Chauveau s'opposa au bill. Le ministère avait tort, selon lui, de changer une loi après un an d'épreuve. M. La Terrière prétendit que le peuple du Bas-Canada n'était pas mûr pour l'établissement du régime municipal. M. Viger voulait laisser exister les municipalités de paroisses. Il était opposé à celles des comtés. M. La Fontaine était en faveur des municipalités des paroisses ; mais il espérait qu'avec le temps on pourrait établir les deux à la fois.

Enfin le bill des Ecoles est imprimé et est sur les ordres du jour d'aujourd'hui. On va sans doute procéder à la vapeur sur celui là comme sur les autres. L'amendement le plus important de la mesure c'est celui qui substitue la contribution volontaire à la contribution forcée, avec ce proviso que si, dans une paroisse ou township, un arrondissement d'école refuse de contribuer volontairement pour la part qu'il est tenu de contribuer pour rencontrer la somme accordée par le gouvernement, les habitants seront cotisés pour la dite somme en la manière prescrite par l'acte des écoles élémentaires.

Quoi qu'on en dise, nos populations des campagnes ont fait dans ces dernières années de grands efforts pour l'établissement d'écoles élémentaires, et puisqu'on a montré de la bonne volonté, on devrait leur laisser l'option des contributions. Mais en même temps nous sommes bien aises de voir le proviso, parce qu'il nous l'avons toujours exprimé, il faut que le peuple soit instruit, c'est le plus grand bienfait qu'il puisse avoir et tout ami de son pays doit désirer que le dernier de ses compatriotes sache lire et écrire. Les autres amendements principaux du projet de loi sont : la nomination d'un surintendant dans chaque comté qui sera tenu de faire rapport au conseil municipal, à certaines époques, et donner toutes les informations nécessaires sur les écoles du comté, lequel rapport sera communiqué au surintendant des écoles du Bas-Canada.

Un autre amendement fixe l'âge des enfants qui devront fréquenter les écoles entre 7 et 14 ans.

En vertu d'un autre amendement, les commissaires d'école auront seuls le droit d'amender le rôle des évaluations.

Les syndics des écoles dissidentes pourront nommer des percepteurs, cotiseurs, etc., mais ils ne se mêleront point des écoles de la majorité.

Au lieu de la somme de quinze par cent en sus que les commissaires sont autorisés à prélever en vertu de la 37e section de l'acte des écoles, ils auront droit de prélever une somme de vingt par cent.

Nous disions dans notre dernier numéro que l'estime supplémentaire soumise à la chambre ces jours passés contenait une somme de £500 en faveur du collège de Lennoxville dans les townships de l'Est. Ce collège à 40 écoliers ; et on sait que les collèges de St. Hyacinthe, Nicolet, l'Assomption, Ste. Thérèse, etc. qui contiennent de 200 à 300 élèves chaque n'ont eu que £100 à £200. M. LaFontaine fit ressortir cette partialité, lors de la discussion de ces estimés et la somme de £500 en faveur du collège de Lennoxville fut réduite à £250.

A NOS ABONNES DES CAMPAGNES.

Le premier semestre de l'année 1847 étant expiré le 1er juillet courant, nos abonnés sont avertis de vouloir bien nous en faire parvenir le montant sans tarder. La meilleure voie pour envoyer ces argents est la MALLE-POSTE. Depuis plusieurs années tous les argents envoyés par la malle nous sont parvenus régulièrement.

Nous espérons que nos abonnés des campagnes voudront bien se conformer à cet avis et nous éviter les frais de collection. Rien n'est plus facile que de mettre quelques piastres en billets dans une lettre et de l'expédier par la malle. Ceux qui nous négligent ne sont pas nos amis.

Nous donnons avec plaisir insertion à la lettre suivante du digne pasteur et curé de St. Benoit. Il est bon que le pays entier sache que les habitants de ces paroisses sachent ce qui a eu lieu relativement aux indemnités réclamées pour les pertes de 1837. L'incendie et le pillage des deux villages de St. Benoit et de St. Eustache, étaient, il nous semble, des actes assez déshonorants pour un gouvernement civilisé qu'on aurait dû s'empresse d'en effacer la trace. Mais non, l'administration actuelle, malgré ses promesses, refuse de remplir un devoir sacré ; sa conduite au sujet de ces indemnités a été marquée au coin de l'injustice la plus criante. Elle est une preuve nouvelle de ce qu'on peut attendre d'un cabinet dans lequel le Bas-Canada est nullement représenté. La part prise par M. Papineau dans ces affaires nous fait voir et son influence dans le conseil et sa bonne volonté de servir son pays.

INDENNITES POUR LES EGLISES DE ST. BENOIT ET DE ST. EUSTACHE. St. Benoit, 14 juillet, 1846.

Monsieur le Rédacteur, La manière dont le ministère a traité les ruines des fabriques de St. Benoit et de St. Eus-

tache n'a pu qu'ajouter à l'indignation de tous les canadiens qui voient aujourd'hui, plus que jamais, dans les hommes qui sont à la tête des affaires du pays, un parti pris de sacrifier avec un cynisme qui ne suit plus rougir, les intérêts des canadiens-français aux exigences de la coterie qui les soutient au pouvoir. Pour moi, j'ai été profondément contristé de ce déni de justice, qu'on ne s'est pas même donné la peine de motiver. J'aurais dévoré ma peine en silence, ayant pour principe de ne point m'immiscer dans la discussion des affaires publiques, si je ne devais à la paroisse dont je suis chargé, de faire connaître que je n'ai rien négligé pour parvenir à lui assurer l'octroi d'une indemnité qu'elle réclame si justement. Démarches, requêtes, j'ai tout employé pour obtenir la réparation d'un de ces inqualifiables actes de vandalisme qui signalent longtemps encore le passage de sir John Colborne dans cette colonie. En 1844, je présentai trois requêtes aux différentes branches du pouvoir. Celle adressée à la chambre législative en fut bien accueillie. Un comité fut nommé pour en examiner l'exposé ; il termina son consciencieux travail par le rapport suivant :

« Rapport du comité spécial, nommé pour examiner la pétition du révérend messire P. Neyron curé de la paroisse de St. Benoit, dans le Bas-Canada et celle de Jean-Baptiste Piclier et autres habitants de la même paroisse. « Votre comité a examiné des témoins et quelques documents que le révérend M. P. Neyron a produit à l'appui de son témoignage. « L'église et le presbytère de St. Benoit, furent détruits par le feu dans le mois de décembre, 1837, lors de l'incendie du village de cette paroisse, durant le temps que les troupes de Sa Majesté sous le commandement du lieutenant-général sir J. Colborne en étaient en possession. Ces troupes avaient immédiatement après le combat de St. Eustache dirigé leur marche sur le village de St. Benoit qui est à environ quatre lieues de celui de St. Eustache. Au moment où les troupes sortaient de ce dernier village, une députation des habitants de St. Benoit, se présenta au lieutenant-général Colborne, l'informant de la part de leurs co-paroissiens qu'ils n'étaient pas insurgés et le pria de les protéger eux et leurs propriétés. « Les membres de cette députation, exécutèrent sans délai, l'ordre que sir J. Colborne leur avait donné de dire aux habitants de St. Benoit de se rendre au village et d'y porter les armes qu'ils pouvaient avoir. Lorsque les troupes entrèrent dans ce village, les habitants s'y trouvèrent réunis et ceux d'entre eux qui avaient des fusils les délivrèrent, c'était le plus petit nombre. « Aucune résistance ne fut offerte aux troupes. Le lendemain le feu fut mis aux maisons et édifices du village, et cet incendie détruisit l'église, le presbytère et leurs dépendances. Les ornements et les effets mobiliers de l'église disparurent, soit qu'ils eussent été incendiés ou enlevés. « L'église et le presbytère étaient des édifices en pierre. Leur construction avait coûté au moins £6,000 courants. La valeur de l'église et du presbytère fut estimée à environ £5,000 courants, par M. Joseph Brindson qui, en 1839 avait été employé pour cet objet par les commissaires nommés pour mettre à effet une ordonnance du conseil spécial. Mais dans cette estimation, il n'a pas compris la valeur des ornements et des autres effets mobiliers appartenants à l'église. Il résulte du témoignage recueilli par votre comité, que la paroisse de St. Benoit n'est pas en état de rebâtir ces édifices. Votre comité, après mûre délibération est unanimement d'opinion que la demande des pétitionnaires se présentant dans des circonstances aussi favorables mérite d'être accueillie par votre honorable chambre et le gouvernement de Sa Majesté, et qu'une indemnité devrait en conséquence être accordée à la fabrique de St. Benoit pour l'aider à reconstruire le presbytère et l'église de cette paroisse ainsi incendiées en 1837. « Le tout néanmoins humblement soumis, »

(Signé), L. H. LAFONTAINE, Président.

Le ministère Viger-Papineau, au lieu de prendre en considération un rapport aussi précis et aussi favorable et d'y faire droit, mit en avant une mesure inattendue et d'une portée immense. Il nomma et installa une commission pour recevoir indistinctement les réclamations de tous ceux qui avaient essuyé des pertes en 1837 et 38. Leur indigne présentation à la bonne foi des malheureuses victimes de nos troubles pour les bercer un instant, d'une chimérique espérance et les laisser en réalité avec un surcroît de dépenses et de perte de temps. Alors, quand je parlai de l'indemnité due à notre fabrique, l'indemnité recommandée par le comité de la chambre à la justice du gouvernement, on me répondit qu'il fallait attendre le relevé des réclamations générales où elle trouverait sa place. On a vu ce qu'est devenue avec le bon vouloir de nos ministres, la fameuse indemnité monstrueuse. Tout s'est en allé en fumée et les requêtes de nos pauvres habitants abusés dorment paisiblement de leur sommeil dans les cartons des archives, en attendant qu'un souffle réparateur vienne les rendre à la vie. Voyant qu'il ne fallait pas compter sur l'indemnité dérisoire annoncée par le ministère, j'ai fait de nouvelles démarches pour qu'il proposât du moins l'indemnité due à notre fabrique pour la destruction des monuments religieux qui avaient été incendiés contre toute les règles du droit des gens et malgré les promesses formelles, solennelles faites par le général Colborne. J'adressai à cet effet une requête à l'exécutif. Je priai Monseigneur l'évêque de Montréal en sa qualité de protecteur et de tuteur né des fabriques de son diocèse

d'appuyer cette requête de sa haute influence. Mgr. Prince à qui je fis part de cette affaire, s'empresse avec son obligeance ordinaire de faire des démarches actives en notre faveur. Je l'accompagnai chez M. D. B. Papineau...

Après un tel désappointement, il ne nous reste plus que l'espérance, dernière ressource du malheureux que la fable place au fond de la boîte de Pandore. Mais hélas! quand cette espérance sera-t-elle réalisée? En attendant la paroisse de St. Benoit est condamnée à contempler tristement les ruines encore debout en grande partie, de sa magnifique église sans dont les injures du temps n'auront bientôt fait qu'un amas de débris.

J'ai l'honneur d'être, Avec une parfaite considération, Votre, etc.

P. NEVON, Ptre.

PROCÉDÉS DU BUREAU DE SANTÉ.

Lundi, 19 juillet 1847.

Une assemblée régulière du Bureau de Santé eut lieu ce soir à 6 heures.

Présents: Son honneur le maire, Dr. Richelieu, Dr. Sewell, T. S. Brown, Speirs, Dr. Speirs, Dr. Deschambault, Dr. D'Amour, Dr. Charlebois, A. Larocque, Glennon, J. Peltier, Dr. David, J. U. Beaudry, Dr. Peltier, Dr. Brousseau, McNider, Dr. Bruneau.

Les minutes de la dernière assemblée ayant été lues, elles furent confirmées.

Les résolutions de la part des citoyens de Montréal, adoptées à l'assemblée publique, mardi, le 13 du courant furent reçues.

Messrs. T. Peltier et Brown firent le rapport suivant:

Qu'hier vers midi ils visitèrent les apprentis temporaires dirigés pour les émigrés à la Pointe St. Charles, et dans l'une de ces apprentis qui n'étaient pas éloignés de plus de 20 pieds, ils trouvèrent environ 400 émigrés jouissant tous d'une bonne santé et prêts à partir pour leur dernière destination qui n'est pas le Bas-Canada.

Cue dans l'opinion des soussignés, Montréal n'étant pas un lieu de quarantaine, le prompt transport des émigrés en santé ou qui paraissent tels, doit être comme ça toujours été une des plus importantes mesures sanitaires, et pour la conservation de la santé publique de la cité, et pour la sûreté des émigrés mêmes.

Que les soussignés comme membres du bureau de santé ont constamment, depuis l'arrivée des émigrés, senti la nécessité de les faire transporter immédiatement en dehors de la cité, mais le bureau ayant malheureusement aucun contrôle contre l'agence des émigrés, leurs recommandations ayant été faites en vain et ils regrettent de dire que quoiqu'il y ait de fortes remontrances aient été faites par le bureau à M. Buchanan agent en chef pour l'émigration, depuis le 29 juin dernier, le mode de transport n'est point conduit avec toute la diligence que demande cette absolue nécessité.

Que la position de Montréal au haut de la navigation maritime du St. Laurent et le point le plus avancé où les steamers de première classe puissent attendre, expose la ville aux dangers résultant de l'accumulation sur nos quais de milliers d'émigrés destinés à monter en Haut-Canada et qui ne peuvent être transportés que dans des barges ou petits steamers ne pouvant avec sûreté transporter plus de 150 passagers à la fois. Qu'en conséquence pour éviter ces dangers il serait nécessaire que la plus grande expédition fut employée à transporter ces pauvres gens en H. C., le plus tôt possible, et qu'il ne devrait jamais en rester en arrière comme les 400 que nous avons vu hier. Mais qu'on contraire ni le dimanche ni aucune autre excuse ne devraient empêcher le transport des émigrés vers la province supérieure.

Les soussignés regrettent qu'ils ont tout raison de croire que depuis quelques jours le nombre des émigrés encombrant nos rues et remplissant les misérables logements auxquels ils peuvent seuls se rendre a continué d'augmenter, ce qui peut s'attribuer aux irrégularités dans le département de transport et le besoin de mesures pour les y contraindre.

Les soussignés ont appris avec regret qu'en ce moment il n'existe aucun contrat pour le transport des émigrés entre le gouvernement et les compagnies de transport, vu que les parties ont le choix de fournir des bateaux et de transporter les émigrés on non et cela dans un temps où quelqu'un devrait être absolument obligé de fournir tant de bateaux et à quelqu'heure requises.

Les soussignés apprirent de Son Honneur le Maire qu'ils rencontrèrent à la Pointe St. Charles qu'on lui avait fortement promis que les 400 émigrés ci-dessus mentionnés seraient transportés dans la matinée d'hier, mais à l'heure où les soussignés laissèrent les lieux il n'y avait aucun bateau de prêts, ni aucun préparatif pour leur départ.

(Signés) T. PELTIER, T. S. BROWN.

Sur motion de J. U. Beaudry, écrivain, secondée par le Dr. Brousseau, il est Résolu, Que le présent rapport soit adopté et publié.

Le bureau s'ajourna.

Mercr. 21 juillet, 1847.

Une assemblée du Bureau de Santé eut lieu ce soir à 7 heures.

Présents, M. Charlebois, président; MM. P. Damour, Jos. Grenier, Dr. Peltier, T. S. Brown, Dr. Fraser, Dr. Brousseau, McNider, Dr. Sewell.

Les minutes de la dernière assemblée furent lues et approuvées.

Le Dr. Charlebois rapporta qu'il avait appris de bonne source, que dimanche dernier un bateau pas-ant la Pointe-Claire était tellement chargé d'émigrés qu'on fut obligé d'en débarquer un si grand nombre qu'il fallut 14 charrettes pour les ramener à Lachine, le bateau continuant sa marche avec le reste, parmi ceux qui étaient débarqués un grand nombre était malade et le curé fut appelé pour les administrer.

Sur motion de M. T. S. Brown, secondé par M. McNider, il fut résolu,

Que ne se trouvant aucun membre du conseil de ville pour donner des informations relatives à l'établissement d'un hôpital pour la fièvre à Montréal, le Bureau de Santé s'ajourna jusqu'à vendredi, le 23 du courant, à 6 heures, et que le Secrétaire notifie les membres pour cette assemblée.

Le bureau s'ajourna.

J. P. FLAMONDON, Secrétaire.

LES ÉMIGRÉS ET LES FIÈVRES.—Le temps que nous avons depuis quelques jours est favorable à la santé publique. Les cas de fièvres sont moins nombreux.

M. John Richards, prêtre et Econome du séminaire de St. Sulpice de Montréal, à expiré ce matin, à 7 heures, à l'Hôtel-Dieu, des fièvres contractées aux Sheds des émigrés, âgé de 60 ans et 5 mois. Né à Alexandrie, Diocèse de Baltimore le 21 fév. 1787, il vint à Montréal en 1809, fut fait prêtre le 25 juillet 1813, et agrégé au séminaire le 17 février 1817.

Il suivit l'armée d'expédition de Plattsburg en qualité d'aumônier avec feu M. Robitaille. Il organisa les premières émigrations irlandaises qui arrivèrent en cette ville; et il n'y a que quelques semaines encore, on le vit un des plus zélés à se mettre en rapport avec les autorités pour organiser la présente émigration. Outre les qualités et les vertus d'un prêtre rempli de zèle et de charité, il se faisait encore remarquer par la solidité de son jugement et son caractère pacifique.

Le rev. M. McMahon est très dangereusement malade.

Le rev. M. Bienvenu est revenu malade du Sault-au-Récollet où il était allé pour se rétablir, et a repris sa chambre à l'Hôtel-Dieu.

Les Sœurs Grises viennent encore de perdre la sœur Marie Rosalie Barbeau, à l'âge de 44 ans.

Un nommé Robert et sa femme qui ont travaillé aux Sheds sont morts hier matin.

On dit qu'un des fermiers de la ferme St. Gabriel, située à environ 20 arpents des Sheds et qui n'y est pas allé, est attaqué des fièvres et mourant.

LE DÉJEUNER DU COMTE ET DE LA COMTESSE D'ELGIN.—Hier, vers cinq heures P. M., la route qui conduit à Monklands présentait un coup-d'œil animé. De nombreux équipages, des voitures de toutes sortes se succédaient rapidement. C'était l'anniversaire de l'Union de l'Angleterre et de l'Ecosse; leurs Excellences le comte et la comtesse d'Elgin, pour qui ce jour a bien des charmes puisqu'il leur rappelle une union non moins chère, donnaient un grand déjeuner à la fourchette. Il y avait nombreux compagnies. Toutes les origines, tous les partis y étaient également représentés.

Dans la matinée le temps menaçait de pluie; mais dans l'après midi il devint magnifique, le soleil brillait d'un vif éclat. Des flocons de neige blancs en traversant le ciel venaient par fois intercepter ses rayons, mais ils ajoutaient à la beauté du spectacle, en se baignant dans sa vive lumière. La nature après la pluie de la veille étalait un luxe divin. Vous savez quel charmant paysage présentent les environs de la Montagne; Monklands en est bien un des plus jolis sites. Pour une fête champêtre comme celle d'hier, on n'aurait pu trouver un plus beau temps ou une plus admirable situation; aussi la fête fut elle brillante.

Quelques minutes après cinq heures, leurs Excellences le comte et la comtesse d'Elgin, firent leur entrée dans le grand salon et après en avoir fait le tour sortirent et se dirigèrent à travers le parc vers une touffe d'arbres au milieu. Là, la bande des carabiniers exécutaient de ses plus beaux airs. On fit cercle pendant quelques temps, ensuite la compagnie se répandit dans le bois, se promena et s'amusa de toutes manières. A sept heures elle revint au

château, où le plus splendide dîner était préparé. Dans la soirée, on se promena dans les environs. Vers neuf heures le château brillamment illuminé avait un air de fête joyeuse que le bruit de l'orchestre rendit bientôt plus bruyante et d'une galté parfaite; la danse commença; quadrilles, valse, polkas se succédèrent avec entrain et couronnèrent cette charmante soirée.

Leurs Excellences avaient un air de santé et de belle humeur qui faisaient plaisir à tous. Elles firent avec une grâce parfaite les honneurs de Monkland et tout le monde se retira enchanté de l'aimable hospitalité du comte et de la comtesse d'Elgin.

COMMUNICATION.

Lorsque le nouveau bill des municipalités, présenté par M. Badgley, était sous discussion, M. D. B. Viger observa que ce bill proposait de substituer la municipalité de comté à celle de la paroisse; que, pour cette raison, c'était dans son opinion un bill qui dégradait ses compatriotes; que, s'il était l'ennemi de son pays, il voterait pour la seconde lecture de ce bill! M. Viger faisait semblant de pleurer; et chose assez étrange, c'est que, lorsque la seconde lecture de ce bill fut mise aux voix, M. Viger vota pour cette seconde lecture: M. Viger sait-il ce qu'il fait, où est-il malhonnête.

UN SPECTATEUR.

LA TEMPÉRATURE ET LA RÉCOLTE.—Les dernières pluies ont ravivé la végétation que les grandes chaleurs pouvaient avoir affectées. Les foins sont abondants. On commence à les couper aux environs de Montréal. L'orge, le blé, l'avoine, les patates ont une apparence magnifique.

Les journaux parlent avec des éloges bien mérités d'un acte de générosité de M. Harper, Curé de St. Grégoire. Ce monsieur est revenu la semaine dernière de la Grosse-Île, avec trente petits orphelins Irlandais, qu'il avait habillés proprement et qu'il offrit à ses paroissiens. En moins d'une heure, les trente enfants avaient trouvé des protecteurs dans quelques dignes habitants de la paroisse. Il est inutile de rien ajouter pour faire l'éloge d'une conduite aussi généreuse.—Minerve.

INCENDIE.—La nuit dernière vers 11 heures le feu prit à la manufacture de savon et de chandelle de John Mathewson, écrivain, située à l'extrémité sud du mur du collège, rue de l'inspecteur. L'édifice a été consumé ainsi qu'une grande maison qui l'avoisinaient. C'est la 3e ou 4e fois que cette manufacture est réduite en cendre.

THEATRE ROYAL.—Wallack, le grand acteur anglais attire la foule au théâtre, mais pas encore assez pour son mérite. La compagnie est excellente et digne d'encouragement. On ne saurait passer une plus agréable soirée que là, ce soir le programme est riche, RENT DAY et le BRIGAND.

Nous regrettons d'apprendre la mort du Dr. Alfred Malliot, décédé hier à Verchères, à l'âge de 24 ans. Ce jeune monsieur, fils de l'hon. F. X. Malliot, de Verchères, était membre de l'Université du Collège McGill et donnait les plus belles espérances. Il est mort des fièvres contractées à la Grosse Île.

Table with 2 columns: Category and Count. Sheds des Emigrés.—Malades le 22 juillet. Hommes... 673, Femmes... 661, Enfants... 205. Total... 1539. Mort durant les 24 heures:— Hommes... 12, Femmes... 12, Enfants... 6. Total... 30.

Le Département des Posts.—Bonne nouvelle! Son Excellence le gouverneur-général a reçu par la dernière maille, un dé-êche contenant l'assentiment et le consentement des autorités impériales, que les revenus du département de la poste soient appropriés pour des objets provinciaux et que le département lui-même soit sous le contrôle de notre législature.

La soirée irlandaise de M. Lover.—Il y avait foule, mardi soir pour entendre M. Lover. Le gouverneur-général, la comtesse d'Elgin et leur suite étaient présents. M. Lover a été tout à fait aimable, intéressant et spirituel pour toute l'Irlande. On dit qu'il donnera une autre soirée. Alors nous disons à tous nos lecteurs d'aller l'entendre.

SOURCES DE CALEDONIA.—Les eaux de Caledonia n'ont pas besoin de recommandation. Elles sont assez connues du public canadien. Voici la saison où les visiteurs affluent. Quelques jours passés à prolonger la vie de 20 ans, à ceux qui s'y rendront cet été nous pouvons recommander la MAISON PARKER. Elle jouit d'une haute réputation.

Correspondance.

Z. F. D. Nicolet. Votre lettre est parvenue. Il sera fait suivant votre désir. F. X. G. Ecr. Québec. Lettre reçue. La réponse suivra. Elle contient vos institutions. A. C. B. Ecr. St. Hyacinthe. Reçu remis. F. B. Ecr. St. César. Do. A. G. Ecr. St. Jean. Do. A. St. L. Sorel. Do. Révd. P. D. Buffalo, E. U. Do. C. B. Ecr. St. Polycarpe. Do.

Naissances. En cette ville, le 21 courant, la Dame de C. L. Brault, écrivain, a mis au monde une fille. A Albert-Place, en cette ville, le 20, la dame de D. Kinneer, écrivain, a mis au monde une fille. A Elmley Villa, le 12, la dame de l'hon. Henry Sherwood, a mis au monde un fils.

Écrites. En cette ville, lundi soir le 19, M. Michael A. Roy-Old, imprimeur du Pilot, à l'âge de 36 ans. Au Lac des Deux Montagnes, le 20 M. G. M'Tavish, écrivain, un des plus anciens associés de la compagnie de la Baie d'Hudson. Aux Trois-Rivières, le 19, Dame Anne-Hermine Dumoulin, épouse de La. Ed. Panaut, écrivain, commissaire des banqueroutes, âgée, de 26 ans 1 mois et 10 jours.

THEATRE ROYAL, Place Dalhousie. Nouvel engagement de M. Wallack. C'EST SERA JOUÉ LE DRAME POPULAIRE DE DOUGLAS FERROLD. Intitulé: RENT DAY. Mlle ST. CLAIR DANSERA UN PAS SEUL. La Soirée se terminera par le drame intitulé LE BRIGAND. Pour les détails voir le programme.



LES soussignés ont le plaisir d'annoncer au public qu'il leur ferait voyager le bateau à vapeur, l'OREGON, pour la saison comme suit:

DEPART. De Boucherville, tous les matins à 4 heures pour Montréal, De Longueuil, à 5 heures du matin, De Montréal, à 6 heures pour Longueuil, De Longueuil, à 7 heures pour Varennes, De Varennes, à 8 heures pour Montréal, De sources de Varennes, à midi pour Montréal, De Montréal, à 1 heure pour Longueuil et Boucherville à Longueuil et Boucherville chaque fois en passant. Prix.—Pour Longueuil... 8 sous. Pour Boucherville... 10 sous. Pour Varennes... 15 sous. J. E. GUILBAULT, R. THOMSON, Capitaine. 23 juillet.

Le Bureau de la compagnie du chemin de Fer du Champlain et du St. Laurent, a été transporté au coin de la place de la Douane, nouvelle bâtisse de M. Dow.

ESSENCE D'ÉPINETTE. VENDRE à bon marché. BENJ. WORKMAN & Cie. Rue St. Paul, au coin de la Douane. 23 juillet.



AVIS. DES PROPOSITIONS cachetées seront reçues au Bureau du Département des Travaux Publics à Montréal, jusqu'à MARDI, le 27 jour de JUILLET 1847, à MIDI pour les TRAVAUX EN TERRE à faire au Bassin au dessus de la rue Wellington, sur la Ferme St. Gabriel, au Canal de Lachine. Les soumissionnaires doivent contenir les noms de deux hommes respectables, comme caution, pour la due exécution de l'ouvrage. On peut se procurer la forme et les détails des soumissions en s'adressant à ce bureau. Les personnes qui adresseront des soumissions, devront se rendre au bureau le 24, afin que la décision des commissaires des Travaux soit communiquée à la personne dont les soumissions seront acceptées, pour passer immédiatement le contrat et commencer les travaux. T. A. PEGLEY, Secrétaire. Bureau du Département des Travaux Publics, 16 juillet, 1847.

CANAL LACHINE. VIS est par les présentes donné que l'eau sera consignée dans le CANAL LACHINE jusqu'à samedi soir le huit août prochain et qu'après cette date la navigation à travers le canal sera suspendue jusqu'à ce qu'un avis ultérieur soit donné. Par ordre THOMAS A. BEGLEY, Sec. Travaux Publics. Département des Travaux, 8 juillet, 1847.

Aux Entrepreneurs. DES soumissions adressées au soussigné seront reçues jusqu'à lundi le vingt-six du courant à midi, pour l'érection, la construction d'une alle à la vieille MAISON du GOUVERNEMENT en cette ville, à peu près cent trente pieds de long sur trente pieds de large à trois étages. Les soumissionnaires doivent fixer et dire une somme ronde pour la bâtisse complète, suivant les plans et devis qu'on peut voir et examiner au bureau, où aucune autre information requise sera donnée. Les noms de deux personnes solvables seront mentionnés dans les soumissions, qui seront déposées à devenir cautions pour la due et convenable exécution des ouvrages et du contrat. Par ordre THOMAS A. BEGLEY, Secrétaire. Bureau des Travaux, Montréal 12 juill. 1847.

EXERCICES LITTÉRAIRES. LES EXERCICES LITTÉRAIRES du collège de St. Hyacinthe auront lieu le 20 et le 21 du courant, en quatre séances. Les séances du matin commenceront à 8 h., et celles de l'après-midi à 11 h. On distribuera des billets d'admission, avec la même restriction que les années précédentes. La retraite des Classes aura lieu le 13 de SEPTEMBRE. JOS. LA ROCQUE, Ptre. St. Hyacinthe, 9 juillet, 1847.

FÊTE PATRONALE DE VARENNES. LE Steamer ST. LOUIS fera un VOYAGE DE PLAISIR à Varennes, Lundi le 26 du courant, étant la fête de STE. ANNE, patronne de Varennes, partant à 8 heures du matin. La Bande de la Tamproance sera à bord. Rafraîchissements à bord, ou à l'Hôtel des Sources de Varennes, où les passagers pourront aller prendre les Bains, etc. etc. Retour à 4 heures de l'après-midi. PRIX: 2s. 6d. pour le voyage. Montréal, 23 juillet 1847.

MAISON PARKER. SOURCES DE CALEDONIA. M. A. PARKER, qui vient d'ouvrir sa maison pour la réception des voyageurs, prend la liberté d'annoncer à ceux qui voudront bien le patroniser que rien ne sera épargné pour rendre leur séjour chez lui agréable et confortable à la fois. La Maison occupe une situation élevée, bien aérée, agréable, vis-à-vis la MAISON DU CANADA, à cent verges des Bains et des Sources; et pour ceux qui veulent un logement tranquille, la conduite de la maison le rend tout à fait convenable. Les chambres sont spacieuses, meublées avec goût, confort et élégance, afin de pouvoir recevoir la bonne société et surtout des familles entières, aux termes les plus raisonnables. Ayant demeuré longtemps sur les lieux, étant bien et à l'aise dire avantageusement connu aux anciens patrons et amis des Sources de Caledonia, il sollicite respectueusement une part du patronage des nombreux visiteurs de ces Eaux Favorites. Il n'y a pas de Barre dans la maison, mais on trouve des Vins à ceux qui en demandent. Prix par mois: 25 \$ par jour, 5s. Sources de Caledonia, 20 juillet 1847.

APPRENTIS DEMANDÉS. On a besoin au Bureau de la Revue Canadienne, DEUX jeunes garçons comme apprentis.

AUX ARTISANS DU CANADA. UNE EXPOSITION et une VENTE d'articles de MÉCANISME exécutés par des artistes qui séjournent en ce pays, aura lieu en cette ville, en Septembre prochain, sous le patronage de S. E. le Gouverneur-Général. Avis préalable sera donné du jour et du lieu de l'exposition et ou les articles devront être envoyés. Par ordre C. MACDONALD, Secrétaire. Mechanic's Institute, Montréal, 8 juill.

TERRE À VENDRE. On offre en vente une magnifique Terre de 100 arpents, située à St. Isidore. S'adresser sur les lieux à ANTOINE LAFONTAINE. St. Isidore, 9 juillet, 1847.

PRÉCAUTIONS CONTRE LES MIAUMES. LORSQU'UNE épidémie s'annonce, il faut bien se pénétrer de cette vérité, que l'organisation ne décline pas toujours soudainement sous l'attaque, elle cherche à la repousser, et le concours du moral, le calme, la sécurité, le courage, l'aigreur sont éminemment utiles. On en va, vivrai au milieu de fevers pestilentielle, éviter la contagion, au moyen de société aimable, en usant des vins, de la bière et des spiritueux jusqu'à la dose ordinaire pour exciter la galté. On recommande aussi la sérénité de l'esprit, la propreté du corps, une nourriture substantielle, et pour donner du ton à l'estomac l'ail et le portier... On trouvera d'excellent portier à la BRASSERIE PIGEON. 9 juillet.

AUX MARCHANDS. UNE personne de grande expérience dans la tenue des livres, désire s'employer DEUX ou TROIS HEURES par jour, dans une maison de commerce de cette ville, ou elle s'occuperait des comptes. S'adresser au bureau de cette feuille aux initiales P. D. 10 juillet, 1847.

COURS DE LANGUE FRANÇAISE EN 60 LEÇONS. L'É soussigné à l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette Cité et des environs qu'il commencera ce jour d'hui, un cours suivi et raisonné sur la partie difficile d'écrire la langue Française grammaticalement; il se flâte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS. Il ose compter beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et apellations attestant en faveur des succès qu'il a obtenus, jusqu'à ce jour seront produits à quiconque les demandera voir. Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné, en la maison de Pension d'Eds GIBROUX, coin des rues ST. PAUL et ST. GABRIEL, où il se trouvera chaque jour depuis 9 heures A. M. jusqu'à 7 heures P. M. M. L. donnera son cours à domicile, aux Dames et aux Demeurées qui voudront bien l'honneur de leur confiance; UNE HEURE de séances par jour. Quant aux messieurs, ils suivront le Cours chez MADAME GIBROUX. CHS. H. LASSIBERAYE. Montréal, 30 juil, 1847.

ROMUALD TRUDEAU, APOTICHAIRE. A transporté sa Pharmacie du No. 109, rue St. Paul, au No. 111, au coin de la rue St. Jean-Baptiste.—18 mai

ECOLE DE MEDECINE ET DE CHIRURGIE DE MONTREAL. L'ECOLE de Médecine et de Chirurgie de Montréal donne avis que les cours de "Médécine Légale" et de "Principes de Médecine" seront mis au concours le 4 AOUT prochain, à 11 heures A.M. Le Concours aura lieu dans l'AMPHITHEATRE rue St. Urbain. Les applications doivent être faites au Secrétaire, DR. SUTHERLAND. 11 juil, 1847.

UN SECOND CONCOURS, au même lieu, à la même heure, aura lieu le 16me AOUT afin d'élever des professeurs d'Anatomie et de matière médicale. 18 juil.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR.

No. 122, RUE ST. PAUL.



No. 122, RUE ST. PAUL.

Hardes Faites, Marchandises Seches, &c.

MR. LOUIS PLAMONDON

A L'HONNEUR de présenter au public qu'il vient d'ouvrir à son droit un vaste Magasin de Marchandises Seches et d'habillements tout faits.

DEPARTEMENTS DES HARDES FAITES.

Table with columns for items (e.g., 500 Surtoits, 200 Gilets) and prices.

HABILLEMENTS FAITS SUR MESURES.

Table with columns for clothing items (e.g., Habit de Drap superfin) and prices.

M. LOUIS PLAMONDON ayant à son service des Tailleurs habiles sera toujours en courant des modes nouvelles.

25 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

POINT DE SECOND PRIX.

203. MARCHANDISES NOUVELLES. RUE NOTRE-DAME.

Premiere Importation de la Saison.

J. B. BROWN, annonce respectueusement aux Dames de Montreal, qu'il vient de recevoir, par la voie de New-York et du Lac Champlain un assortiment de MARCHANDISES d'ETE.

MARCHANDISES DE PARIS, CONSISTANT EN MOUSSELINE DE LAINE française, MOUSSELINE, BAREGES, CHALES du Barège de Satin rayé, COLLETS en Mousseline brodee, CHEMISETTES, RUBANS pour Chapeaux, GANTS de la meilleure manufacture de Paris, FLEURS Artificielles d'une grande variété, BENTELLES, FRANPE, BOUTONS, etc. etc.

5,000 PIECES DE TAPISSERIES, A vendre à bon marché au No. 122, Coin des Rues St. Paul et St. Gabriel.

165. TAPIS A L'HUILE, RUE CRAIG.

GRANDE VARIETE DE PATRONS ET DE COULEURS.

A VENDRE PAR M. A. SABBAREE, au No. 165, Rue Craig, près du MARCHÉ VOIN.

ANCIEN Etablissement de CHAPEAUX de LONDRES, MAISON de Chapellerie de LONDRES.

REÇU par les derniers arrivages d'Automne, par le Great Britain et le Lady Scott et arrivés de jour en jour par le Great Britain et le John Bull un magnifique assortiment de CHAPEAUX DE SOIE, SATIN, VELOURS ET DE CASTOR.

A. & T. TESSERAULT, RUE ST. PAUL.

NO. 78 & 82, PLACE JACQUES CARTIER.

VIENNENT de recevoir une partie de leurs MARCHANDISES du PRINTEMPS, consistant en Draps fins et supérieurs, Casimirs, Soieries, Subans, Toiles, Lainages et Cantonades en grandes variétés.

CHAPEAUX FRANÇAIS et ANGLAIS des goûts les plus récents. Ils ont toujours en main une collection de HARDES FAITES de toutes espèces, par les meilleurs tailleurs et de matériaux garantis.

MAGASIN DES CHAPEAUX de LONDRES. HENDERSON, FRERE & CIE.

BAINS DE MONTREAL, No. 50, Rue Craig.

Seront maintenant ouverts tous les jours au public, depuis 5 heures A. M. à 10 heures P. M.—Chaque Bain TRENTE SOUS.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT.

Rue Côté, derrière la banque de montreal.



M. GUILBAULT, à l'honneur d'annoncer aux amateurs de Belle plantes qu'il vient d'arriver d'une excursion dans le sud et qu'il a rapporté avec lui une quantité de plantes les plus rares, etc.

ARRANGEMENTS POUR 1847.

LE RICHELIEU, CAPITAINE J. F. SINCENNES.

VIENNA pendant la saison, DEUX VOYAGES par semaine réguliers entre CHAMBLAY et MONTREAL.

PLACES DE DÉPARTS.

Table with columns for departure locations (e.g., DE MONTREAL, DE CHAMBLAY) and times.

Pour fret et Passage, s'adresser au Capitaine, à bord.

AGENTS: Soré, J. MONDOR, St. Charles, J. L. HEBERT, Chamblay, J. O. BUNKER.

BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

Patron: Mongr. l'Évêque Catholique de Montreal.

Bureau des Directeurs.

- List of directors: W. Workman, Francis Hineck, A. Lalonde, etc.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs et samedis et dimanches les fêtes exceptées.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, N° 15 grande rue St. Jacques, à côté de l'Hotel.

EXTRAIT.

Table showing financial data: MONTANT des dépôts le 31 mars 1847, etc.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, no. 15, Grande rue St. Jacques, près de l'Hotel.

IMPRIMERIE de la REVUE CANADIENNE.

On exécute à merveille toutes sortes d'impressions, sur le plus court délai, à des prix réduits.

ÉTABLISSEMENT CANADIEN DE FERRONNERIE.

ENSEIGNE de la CHARRUE DOREE, No. 91.

Cos des rues St. Paul et St. Denis.

MAISON DE B. FLEURY ST. JEAN.

L'Établissement a reçu par les derniers arrivages un assortiment complet et général de toute espèce d'articles, en fait de ferronnerie, quincaillerie, etc.

HAÏLS, Vitres, Peintures, etc., etc., auquel il invite l'attention des marchands de la campagne, de ses amis et du public en général.

18 Juin, 1847. JANVIER H. TERROUX.

BIJOUTERIE NOUVELLE. No. 80, RUE ST. PAUL, L. P. BOIVIN, No. 80, RUE ST. PAUL.

VIS A VIS LA PLACE JACQUES CARTIER. L'HONNEUR d'informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir par les arrivages du printemps un assortiment considérable d'articles de BIJOUTERIE NOUVELLE et du dernier goût parmi lesquels sont les suivants:

- List of jewelry items: Montres de dames émaillées en or, couvertes, Montres de messieurs en or, etc.

PENDANTS OU BOUCLES D'OREILLES DU DERNIER GOUT, EPINGLETTES, EPINGLES, BAGUES DE PIERRES PRECIEUSES.

Épingles pour messieurs, Laquets, Cœurs et Croix en or, Ornaments de com, Chânes d'or, Chaînes-Gardes, Cachets pour montres, etc.

UN GRAND ASSORTIMENT D'OBJETS D'ART ET DE FANTAISIE, LADIES COMPANIONS.

Écritoires, Bâtes à ouvrages pour dames, boîtes de toilette pour messieurs, boîtes à montres d'écaillés, boîtes et secrétaires de bois rose, Thermomètres, Pots pour l'eau chaude couverts, Compas de poche.

UNE GRANDE VARIÉTÉ DE PARFUMS FRANÇAIS, PANIERS FRANÇAIS ET AMÉRICAINS, ETC., ETC.

Montreal, 8 Juin, 1847.

A GRAND MARCHÉ! SALLE DE CONCERT ET DE PANORAMA.

SONT OFFERTES EN VENTE AU-DESSOUS DU PRIX COURANT TOUTES LES MARCHANDISES SECHES.

MR. A. HAMILTON, No. 143, rue Notre-Dame, Wm. MAIBURG.

11 mai, 1847.

MARCHANDISES NOUVELLES. Arrivages du Printemps.

Le Soussigné reçoit par les Vaisseaux Malacca, Caledonia, Albion, Erromanga, Britannia, Cour de Lion, etc.

JEAN BRUNEAU, (No. 14) Rue Notre-Dame, (No. 7) Rue St. Joseph.

AUX ENTREPRENEURS.

LES Personnes qui voudraient entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE, dans la paroisse de St-Cécile, Suggère de D'Archi, voudrant bien s'adresser pour prendre des arrangements au Bureau Seigneurial.

39 PARTS à vendre dans le Steamboat RICHELIEU.

S'adresser à A. & L. ST. LOIS.

20 mai.

HOTEL DES SOURCES DE VARENNES.

LES PROPRIETAIRES des Sources de Varennes ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils viennent d'ouvrir leur Hôtel pour recevoir les visiteurs durant la belle saison.

DE GRANDES AMÉLIORATIONS.

à la maison et de dépendances. Les seigneurs qui leur offrent pour rendre le séjour aux EAUX agréables aux visiteurs seront récompensés, et ceux qui les honoreront de leur visite seront satisfaits.

Varenes, le 1er Juin, 1847.

BEAUDRY & FRERE.

No. 124, RUE NOTRE-DAME, (VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE.)

INFORMENT respectueusement leurs nombreux pratiques et le public en général, qu'ils viennent de recevoir leur assortiment général de marchandises du printemps, parmi lesquelles se trouvent le meilleur choix de CHAPEAUX DE PAILLE ET DE FANTAISIE.

pour Dames, qui ne laisse rien à désirer de mieux, avec belles fleurs françaises de tous genres, gants de France, patrons de Robe d'une étoffe et goût nouveau, Châles cashmere et satin, étoffe à pantalon et vestes, etc.—Aussi.

ÉTOILES A VESTE AVEC CASCO EN FEUILLE D'ÉRABLE.

Montreal, 21 mai 1847.

IMPORTATION DU PRINTEMPS MARCHANDISES NOUVELLES.

M. ALEXANDER SIMPSON, ANNONCE respectueusement aux dames et au public de Montreal, l'arrivée par l'Erromanga, de partie d'un des plus beaux et des plus considérables assortiments de CHALES qui ait jamais été importé en cette Province.

Une grande variété d'étoffes fashionables pour HABILLEMENTS DE DAMES. 500 Collets et Chemisettes du plus beau travail à l'aiguille, des plus nouveaux patrons.

A MOITIE PRIX.

Chapeaux, Rubans, Fleurs, Gants, Bas, Dentelles, etc., etc., TOUT NOUVEAUX. Les marchands sont invités à examiner différents lots de Châles, que pour le genre et le bon marché se rencontreront rarement sur ces marchés.

Les modistes peuvent s'approvisionner de petites quantités de toutes espèces de marchandises aux prix en gros.

UN SEUL PRIX DEMANDE. No. 175, rue Notre-Dame, l'Ancienne Banque d'Épargne. 1er Juin 1847.